



ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise

#### Division Gestion des Personnels

Dossier suivi par : Corentin DUBRULLE Michèle ROGER

Réf. MR - 2015-2016

Tél. 03.44.06 45 53 Fax: 03.44.48.67.25 Mèl:

Michele.roger1@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS CEDEX Beauvais, le 05 décembre 2014

L'Inspectrice d'académie Directrice Académique Services des de l'Éducation Nationale de l'Oise

Α

Mesdames et Messieurs des directeurs d'écoles Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles et instituteurs

Objet : Allègement de service pour raisons de santé pour les personnels enseignants du 1er degré public -Année scolaire 2015-2016.

Références : -Décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. -Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Annexe : Formulaire de demande d'allègement de service pour raison de santé.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions réglementaires cidessus référencées, qui prévoient la possibilité pour certains personnels de solliciter un aménagement de leur poste de travail au titre de la prochaine rentrée scolaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la meilleure diffusion de la présente circulaire auprès de l'ensemble des personnels de votre établissement, notamment à ceux confrontés à des difficultés professionnelles liées à une altération de leur état de santé.

Il vous appartient de transmettre celle-ci aux personnels placés en congé de longue maladie/durée ou en disponibilité d'office pour raisons de santé.

## I BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF

Les dispositions du décret cité en références offrent la possibilité aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires confrontés à une altération de leur état de santé de solliciter un aménagement de leur poste de travail. L'allègement de service constitue une modalité d'adaptation du poste de travail.

Ce dispositif exceptionnel et temporaire tend à permettre de concilier l'état de santé du demandeur (qui continue à percevoir l'intégralité de traitement) avec les exigences de la continuité du service par un aménagement du rythme et des conditions de travail.



212

### II QUOTITE DE L'ALLEGEMENT

Conformément au décret du décret cité en référence, l'allègement de service ne peut être envisagé que dans la limite maximale du **tiers** des obligations réglementaires de service. Il peut être accordé à un agent à temps partiel mais ne saurait se cumuler avec le temps partiel thérapeutique.

La durée de service consécutive au bénéfice d'un allègement de service, doit correspondre à un nombre entier de demi-journées hebdomadaires. A titre d'exemple un enseignant bénéficiant d'un allègement de service d'un tiers accomplira un service hebdomadaire de 6 demi-journées travaillées.

Il est attribué pour une durée maximale d'une année scolaire, sans garantie de reconduction automatique. Son renouvellement peut donner lieu à une quotité dégressive, afin que l'agent revienne progressivement vers un service complet.

Si un enseignant souhaite toujours bénéficier d'un aménagement hebdomadaire, il pourra, à l'issue de deux ans, lui être accordé, sur demande et avis du médecin de prévention, un temps partiel à 80% sur autorisation pour raisons médicales.

#### IV DECISION D'ALLEGEMENT

Les décisions d'allègement de service seront prises après avis du médecin de prévention et consultation de la commission administrative paritaire départementale puis seront notifiées par la voie hiérarchique.

# V ACHEMINEMENT DES DEMANDES

Les personnels devront adresser leurs demandes y compris celles de renouvellement, sur le formulaire en annexe de cette circulaire, accompagnée d'un certificat médical à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise Division de la Gestion du Personnel 22, avenue Victor Hugo 60025 Beauvais Cedex

Pour le 07 janvier 2015 délai de rigueur

Françoise/PETREAULT



# DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE SERVICE POUR RAISONS DE SANTÉ des personnels enseignants titulaires et assimilés du premier degré public

Imprimé à retourner à Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise DGP

(22, avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS Cedex

# avantie 07 JANVIER 2015

| □1 <sup>ère</sup> de   | mande          | □Renouvellement                      |  |
|--|----------------|--------------------------------------|--|
| Je soussigné(e),   |                |                                      |  |
| Prénom, NOM:   |                |                                      |  |
| Né(e) le : / 19  |                |                                      |  |
| Corps :  | Di             | scipline :                           |  |
|  |                |                                      |  |
| <ul><li>☐ À titre définitif</li><li>☐ À temps plein</li></ul>  | ☐ À ten        | nps partiel – quotité : %            |  |
| En cas de renouvellement, nombre de ½ journées d'allègement de service accordé pour <b>2014-2015</b> : |                |                                      |  |
| <b>□</b> 1   | □ 2            | 3                                    |  |
| Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé ?   |                |                                      |  |
| Quotité de travail prévue pour <b>2015-2016</b> :<br>☐Temps plein ☐Temps partiel — Quotité demandée :  |                |                                      |  |
| Nombre de ½ journées d'al  |                | ouhaité pour <b>2015-2016</b> :<br>3 |  |
| Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent formulaire.          |                |                                      |  |
|  | À<br>Signature | , le / / 20                          |  |
| Avis du médecin de prévention  |                |                                      |  |
| (après réception de la demande)  |                |                                      |  |

<sup>\*</sup>Rappel: Un certificat médical, sous pli confidentiel, doit accompagner cet imprimé.